



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 2^e SECONDAIRE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages au cours de la présente année scolaire. Veuillez ne considérer que les informations relatives aux cours auxquels votre enfant est inscrit.

1- COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE EN COURS

	Pondération de l'étape	Date de transmission	Modalités
1 ^{re} communication	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement	Au plus tard le 15 octobre 2026	• Communication accessible sur le portail parents de Mozaïk
1 ^{er} bulletin	20%	Au plus tard le 20 novembre 2026	• Rencontre de parents le 1 ^{er} décembre 2026 • Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
2 ^e bulletin	20%	Au plus tard le 22 février 2027	• Rencontre de parents le 18 février 2027 • Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
3 ^e bulletin	60%	Au plus tard le 10 juillet 2027	• Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk

2- RÉPARTITION DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS

	Communication écrite autre que le bulletin	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français, langue d'enseignement	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement			
Lire (40 %)		✓		✓
Écrire (40 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
Anglais, langue seconde				
Communiquer oralement en anglais (40 %)			✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)		✓		✓
Écrire des textes (30 %)			✓	✓
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓	✓	✓
Science et technologie				
Pratique (40 %)			✓	✓
Théorie (60 %)		✓	✓	✓
Géographie (100 %)			✓	✓
Histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)			✓	✓
Arts plastiques (100 %)		✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)		✓	✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			✓	✓
MATIÈRES À OPTION				
Arts plastiques (100 %)		✓	✓	✓
Plein air (100 %)		✓	✓	✓

De plus, la compétence transversale suivante fera l'objet d'un commentaire aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Organiser son travail		✓	✓



3- NATURE DES ÉVALUATIONS

L'enseignant(e) évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Il est à noter qu'à la fin de l'année, les élèves seront soumis à une épreuve ministérielle obligatoire en français (écrire). Ils pourraient aussi être soumis à une ou des épreuves imposées du CSSDM dans certaines disciplines.

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant(e) de votre enfant.